#### Les cimetières de Montbrison :

# Dernier voyage du bout du Monde à la Madeleine

Fondé sur le territoire des paroisses de Moingt et de Savigneux, Montbrison bien qu'ayant plusieurs églises dès la fin du 12<sup>e</sup> siècle n'a pas eu de cimetière paroissial avant le 15<sup>e</sup> siècle. Le prieur de Savigneux exigeait que les inhumations se fassent autour du prieuré Sainte-Croix de Savigneux (actuel lieu-dit de Bicêtre). Il faut attendre 1423 pour qu'une bulle du pape Martin V autorise le curé de Saint-André de Montbrison à procéder aux sépultures de ses paroissiens.

Après cette autorisation difficilement acquise, les paroisses montbrisonnaises eurent chacune leur cimetière. Cependant, contrairement à la coutume, il n'entourait pas toujours l'église. D'anciens plans de la ville nous donnent, avec assez de précision, l'emplacement de ces divers champs du repos.

#### Manque de place pour enterrer les morts

Sainte-Madeleine, dans le faubourg du même nom, avait son cimetière près de l'église, le long du *Grand chemin de Forez*, actuellement entre le ruisseau de la Madeleine et la rue Saint-Antoine. C'était la paroisse rurale avec les hameaux de Curtieux, Estiallet, Vauberet, le faubourg de la Croix...

En ville, Il n'y avait aucune place autour de l'ancienne église Saint-Pierre, seulement séparé de l'hôtel de Meaux par une étroite ruelle. Son chevet touchait presque l'enceinte de l'ancien château (aujourd'hui le haut mur qui soutient la terrasse de l'école Saint-Aubrin). Pour les inhumations, on utilisait donc un terrain sur les fossés de la ville, hors les murs à l'emplacement des anciens locaux du collège *Mario-Meunier*, boulevard de la Préfecture.

Pour Sainte-Anne (l'actuel temple protestant) qui était une annexe de Moingt, il y avait aussi manque d'espace. Le cimetière était situé dans la cour de l'ancien hôpital mais, surchargé, il dut être transféré hors de la ville non sans que les paroissiens ne poussent de hauts cris. Il fut installé tout près de l'ancienne caserne, à peu près vers la poste actuelle.

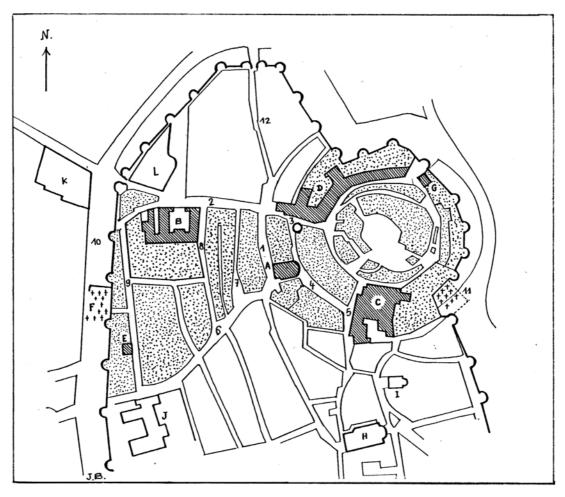
## La grande paroisse Saint-André

Le problème est encore plus difficile pour Saint-André. C'est la paroisse la plus populeuse de la ville. En 1662, lors de la visite pastorale de Mgr Camille de Neuville, elle compte 1 800 communiants soit plus de la moitié de la population de la ville. L'église a son parvis sur une étroite placette (l'actuelle place Saint-André) et sa nef principale dans l'actuelle rue Francisque-Reymond. Son chevet, quartier dit "derrière Saint-André", est encombré de masures et assez mal famé. Le cimetière n'est donc pas attenant mais situé, lui aussi, en bordure de la ville, au lieu-dit le *Bout de monde*, appellation bien choisie! Le cimetière était près du rempart, partie à l'intérieur, partie à l'extérieur, semble-t-il. Aujourd'hui il y a là l'entrée du collège Victor-de-Laprade et la rue du Bout-du-Monde.

Il en était ainsi pour le commun des mortels. Pour les notables, les églises et chapelles accueillaient leurs sépultures. Ainsi la collégiale Notre-Dame abritait de nombreux tombeaux. Toutes les communautés religieuses (les Cordeliers, les Ursulines...) avaient aussi leurs cimetières particuliers comme aujourd'hui encore les religieuses du monastère Sainte-Claire.

## Le cimetière de la Madeleine

Tout fut réorganisé après le Concordat. Un seul cimetière pour tous les Montbrisonnais fut installé à la Madeleine. Le 24 novembre 1809, MM. Populus et Chavallard, curés de Notre-Dame et de Saint-Pierre le bénirent solennellement en présence d'Antoine Claude Lachèze, maire de la ville. Le 1<sup>er</sup> décembre suivant, à 11 heures du matin, les anciens cimetières de la ville furent vendus aux enchères publiques. Et pour les vivants, à leur place, on installa vite des rues, des



Plan de la partie nord de la ville avant 1789

A : église Saint-Pierre F : cimetière de Saint-Pierre

H : église Saint-André 11 : cimetière de Saint-André

(plan extrait d'un numéro spécial de *Village de Forez*, Joseph Barou, "Saint-Pierre de Montbrison", 1991)

[Publié par *la Gazette* du 19 novembre 2004 n° 148]